

AUDIENCE SOLENNELLE

20 février 2009

Allocution du Président de la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie

C'est la septième fois depuis que j'ai l'honneur de présider cette juridiction que l'occasion m'est donnée d'installer un nouveau collègue.

Et c'est la troisième fois en moins de six mois que je reçois le serment d'un nouveau magistrat. Pour autant, depuis un peu moins de 27 ans qu'elle existe, vous n'êtes que le 29^{ème} (le 32^{ème} si je compte les présidents) à rejoindre notre compagnie.

C'est dire l'ampleur du renouvellement opéré au cours de la période récente, très récente même.

C'est souligner aussi l'attrait que les juridictions financières continuent d'exercer dans ou malgré le tohu bohu de réformes pour lors simplement esquissées et l'intérêt particulier que la Chambre de Haute-Normandie suscite, malgré sa taille qui n'en fait ni la plus grande ni la plus productive, intérêt que lui valent la qualité, la pertinence de ses travaux reconnues ici et ailleurs, ici dans la région et ailleurs peut-être, du côté de la Cour.

J'ignore, Monsieur le Conseiller, lorsque vous avez fait le choix de nous rejoindre, la hiérarchie secrète de vos motivations, même si vous avez levé un coin du voile lors de notre premier entretien.

Vous venez en effet du monde des collectivités territoriales qui a constitué, jusqu'ici le cadre exclusif de votre carrière depuis que, jeune attaché, vous entrez, à l'issue d'études de droit menées à l'université de Paris XII, dans les cadres de la commune de Nogent-sur-Marne, dont le maire était déjà le charismatique Roland Nungesser et, où vous vous occupez déjà des finances et du budget.

Je n'insisterai pas sur ce que cette charmante commune du Val-de-Marne représente pour moi, mais elle fut pendant dix ans le lieu de ma scolarité jusqu'au baccalauréat et des premières amitiés qui accompagnent une vie. Je ferai toutefois remarquer que nous nous retrouvons ici, aujourd'hui, trois Val-de-marnais de cœur, de naissance ou d'adoption : notre collègue Carmen Bourvic ne me démentira pas.

En tout cas Nogent vous réussit puisque vous gravissez rapidement l'échelle des responsabilités dans l'administration municipale et qu'en 1987 vous êtes nommé secrétaire général de la ville. Vous y restez douze années, qu'on imagine bien remplies, avant de participer, toujours en qualité de directeur des services municipaux, à une aventure restée dans toutes les mémoires, que je qualifierai d'alternance démocratique dans une célèbre commune des Hauts-de-Seine. Les meilleures choses ont une fin, les autres aussi et c'est en Normandie, Haute et Basse sans distinction, que votre brillante carrière se poursuit.

Au Havre, auprès d'une autre forte personnalité, vous vous occupez des marchés publics, avant de rejoindre Caen, de 2002 jusqu'à aujourd'hui, où vous occupez le poste de directeur général adjoint des services (directeur général des services au public).

En choisissant, en 2009, la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie pour une nouvelle étape de votre carrière, vous êtes-vous aperçu que vous mettiez fin à une sorte d'incongruité dans votre parcours professionnel ? En effet cette étape caennaise vous a éloigné momentanément des rives de la Marne ou de la Seine, sur les berges desquelles s'est continuellement déroulée et s'accomplit à nouveau toute votre vie professionnelle.

En votre personne, c'est la cinquième fois depuis 2004, que la Chambre accueille parmi ses membres un administrateur territorial, ou un fonctionnaire en ayant exercé les fonctions.

Soyez persuadé que nous nous en réjouissons, convaincus que cet échange d'expériences, entre le haut encadrement des collectivités territoriales et le corps de magistrats spécialement dédiés au contrôle de leurs comptes et à l'examen de leur gestion, ne peut que se révéler particulièrement fécond et fructueux, dans la mesure où votre présence contribue efficacement à la pertinence de nos observations, donc à leur intelligence, c'est-à-dire à leur bonne réception par nos premiers lecteurs que sont les élus locaux.

En nous rejoignant, je veux croire que, comme les deux collègues qui vous ont précédé de peu en 2008, vous avez été séduit par un métier, qui conserve encore une grande part de mystère tant qu'on n'a pas pris le risque de le découvrir de l'intérieur, sans vous effrayer pour autant de tout ce dont il allait vous priver : une voiture de fonction, peut-être ; un secrétariat à votre entière dévotion, qui sait ? Des conseils qui s'achèvent dans la nuit, probablement ; d'inévitables retours au bureau le samedi ou le dimanche, à peu près sûrement. Joies ineffables sur lesquelles vous avez fait une croix avec courage et détermination.

Je veux croire (mais vous m'avez aidé à le croire) que la renommée des travaux de la Cour et des chambres régionales des comptes, sinon de ceux de notre Chambre, est venue jusqu'à vos oreilles.

Que vous vous êtes persuadé de leur réelle diversité, méconnue de ceux-là seuls qui ne les ont jamais lus, de leur utilité, contestée par ceux-là seuls qu'ils dérangent, de leur exigence intellectuelle, critiquée par ceux-là seuls qui feignent d'ignorer que le monde, comme la nature, marchent toujours vers plus de complexité, de la rigueur de leur élaboration impartiale gage de leur neutralité, mise en doute par ceux-là seuls qui aimeraient tant pouvoir les instrumentaliser.

Oh oui, notre métier (j'ai envie de dire « nos métiers ») est divers et, probablement appelé à enrichir sa palette de nouvelles couleurs encore : juge mais aussi auditeur ; contrôleur mais peut-être évaluateur aussi ; bon connaisseur des comptes locaux certes, mais apte à se pencher sur les objectifs d'une politique publique. Nos programmes en témoignent, mais qui sait à l'extérieur, que les communes ne constituent qu'un petit tiers de nos vérifications et que nous nous intéressons tour à tour à la gestion des universités et des maisons d'opéra, des organismes consulaires et des hôpitaux, des associations sportives et des organismes de logement social et je ne parle pas du transport maritime.

Oui, aussi, notre métier est utile. Qui a l'indépendance et la disponibilité, l'autorité morale aussi, pour faire et dire ce que nous disons ? Qui a, malgré une procédure relativement contraignante, la possibilité de rendre public ses constats et ses recommandations ? Qui peut, sans subir de pressions, choisir de faire donner une suite judiciaire à nos travaux ? Et qui peut tout simplement, dans le cas d'une dépense irrégulièrement payée, en ordonner le reversement au profit de la caisse qui a été forcée ? Qui, sinon nous, observateur impartial et sans passion de la vie publique locale.

Bien sûr, et de ce fait, nos travaux exigent encore, ils l'exigeront toujours plus, de la rigueur intellectuelle, de l'expérience et du professionnalisme, un peu plus de célérité également : entre l'expert, avec les limites d'une connaissance cloisonnée, et le généraliste, incapable d'approfondir, la fonction de magistrat a un équilibre à trouver pour répondre à ce que l'on attend de nos interventions, ni perdues dans l'éther des idées générales, ni noyées par des flots de détail.

Evidemment, enfin, nous devons être impartiaux. L'indépendance qui vous est donnée et que vous revêtez avec la robe noire, cher collègue, la collégialité, dont vous avez déjà pu observer qu'elle préside à tous nos travaux, le degré de précision atteint par nos procédures illustré par la réforme qui vient d'entrer en vigueur dans le domaine juridictionnel, le respect scrupuleux du contradictoire dans tous nos contrôles, la religion de la preuve, appuyée sur des pièces ou des écrits, le secret du délibéré et de l'instruction, que vous venez de jurer de respecter, sont autant d'éléments qui gagent l'absence de parti-pris et la neutralité, l'honnêteté, en un mot, de nos interventions.

Voilà, ce qu'au seuil d'une nouvelle carrière, que je vous souhaite pleine de satisfactions et de joies professionnelles, je voulais rappeler autant, pour vous qui venez d'arriver, que pour nous tous qui sommes là depuis plus ou moins longtemps. On n'est pas magistrat d'une juridiction financière à temps partiel ou par éclipse : c'est un métier qui n'est pas plus difficile qu'un autre, mais il est peut-être d'un point de vue morale ou éthique, un peu plus exigeant qu'un autre : le serment que vous venez de prononcer vous

engage complètement. Et à nos yeux, il n'y a qu'une seule catégorie de magistrats : vous êtes, comme tous vos collègues, quelle que soit la date de leur installation et quel que soit le mode d'accès qui vous permet de siéger parmi nous, un magistrat à part entière, un membre constitutif de notre Compagnie et de sa collégialité, accueilli comme tel (notre réponse à vos saluts lors de votre installation en est la preuve symbolique), jouissant des mêmes privilèges (ceux-là de plus en plus rares), bénéficiant des mêmes droits et observant les mêmes devoirs.

Du jour de son serment et de son installation parmi ses pairs, un magistrat n'est plus tout à fait la même personne, mais je vous rassure, il reste un homme !